Conseil départemental de la Somme

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Département de la Somme innove avec l'acquisition d'un auto-gravillonneur de dernière génération

Amiens, le jeudi 24 juillet 2025

Le Département de la Somme a inauguré ce jour son tout nouvel auto-gravillonneur, un équipement de pointe dédié à l'entretien du réseau routier départemental. Il s'agit du premier engin de ce type acquis par une collectivité en France, une avancée majeure en matière de sécurité, de performance et de modernisation des techniques d'entretien des routes.

Faire évoluer les pratiques

Le Département de la Somme a engagé une réflexion sur les méthodes de répandage des gravillons utilisés dans le cadre des enduits superficiels d'usure (ESU). Cette technique, qui consiste à appliquer successivement du liant bitumineux puis des granulats, permet chaque année de traiter environ 1 million de m² de chaussée, soit 180 km de routes départementales.

Face à l'enjeu de santé au travail, aux évolutions réglementaires et à la recherche d'une meilleure qualité d'exécution, il devenait nécessaire de faire évoluer les méthodes et les équipements. Le choix du nouvel auto-gravillonneur répond ainsi à trois objectifs :

- Protéger la santé et la sécurité des agents en limitant leur exposition aux fumées de bitume et aux poussières de silice ;
- Supprimer les manœuvres en marche arrière, rendues obsolètes grâce à un épandage désormais réalisé en marche avant ;
- Améliorer la précision et les rendements du gravillonnage grâce à une vitesse de travail accrue et un meilleur dosage des matériaux.

Une acquisition stratégique et adaptée aux contraintes du Département

Le Département a fait le choix d'un auto-gravillonneur de marque PHOENIX, fabriqué au Royaume-Uni, qui répond aux spécificités techniques locales : compatibilité avec la flotte existante de camions 26 tonnes utilisés à l'année pour d'autres missions (viabilité hivernale, terrassements, etc.) et avec les répandeuses de liant bitumineux déjà en service.

L'investissement, d'un montant de 520 000 € a été financé dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement du Département. La durée de vie de l'engin est estimée à plus de 20 ans.

Une technologie innovante au service des territoires

Les points forts techniques de cet engin incluent :

• L'épandage en marche avant, améliorant la sécurité des opérateurs ;
• Une largeur d'épandage de 4,90 m, la plus grande homologuée CE en Europe ;
• Le dosage précis des gravillons via un pupitre de commande intelligent qui permet :
  - moins de rejet et donc moins de risque d'éclat de pare-brise pour les usagers et moins de risque de dérapage sur les gravillons à l'ouverture de la route,
  - une économie de granulats, donc une préservation de la ressource et une limitation de transport et de gaz à effet de serre,
  - une vitesse de réalisation optimisée pour une gêne moins importante pour les usagers.

• L'approvisionnement continu en gravillons par camions ravitailleurs, optimisant le rendement des chantiers.

Pour Christelle Hiver, présidente du Conseil départemental de la Somme : *« Avec cette acquisition, le Département de la Somme devient la première collectivité en France à se doter d'un auto-gravillonneur de ce type, jusqu'ici réservé à quelques opérateurs privés. Ce choix audacieux reflète la volonté du Département et d'Hubert de Jenlis, Vice-président en charge des infrastructures, des mobilités et des bâtiments, d'être à l'avant-garde des solutions techniques au service de ses habitants et de ses agents. Innover pour mieux entretenir nos routes tout en assurant la sécurité des agents, c'est l'esprit de cette acquisition. C'est aussi une nouvelle preuve de la capacité d'initiative du Département dans ses compétences de proximité. »*

CONTACT PRESSE
Eloïse DEVRED
03 22 71 81 33 - 06 11 46 81 18 - edevred@somme.fr
www.somme.fr/presse